

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA TECHNOLOGIE DE DÉCLARATION EN LIGNE RAPPORT DE SITUATION DE 2022

Résumé des activités du Groupe de travail en 2022

En 2022, le Secrétariat de l'ICCAT a poursuivi ses avancées dans le développement du système intégré de gestion en ligne (IOMS), en achevant la Phase 2 (système d'aide dynamique ; amélioration du gestionnaire des Rapports annuels ; reprise du développement du gestionnaire des registres des navires) et en débutant la Phase 3 (portant essentiellement sur le gestionnaire des registres des navires et l'intégration UN/FLUX). Deux sessions d'un atelier de formation virtuel ont également été tenues en 2022 afin de former les utilisateurs enregistrés dans l'IOMS en ce qui concerne l'utilisation de l'IOMS, notamment l'utilisation du gestionnaire des Rapports annuels pour la soumission des Rapports annuels de 2022. En outre, le Secrétariat a également aidé les CPC de l'ICCAT à remplir les Rapports annuels de 2022 dans l'IOMS, comme recommandé par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT).

Le WG-ORT s'est réuni sous forme virtuelle les 7-8 février 2022 afin d'examiner les avancées dans le développement de l'IOMS et formuler des commentaires sur la poursuite de son développement. Le rapport de la réunion est disponible en tant que [COC-306/2022](#). L'une des conclusions de la réunion était l'accord sur les révisions à apporter aux rôles des utilisateurs de l'IOMS, y compris les mises à jour des droits d'accès, les autorisations de lecture/écriture etc., et leurs hiérarchies. Les Phases 1 et 2 étant achevées, le Groupe de travail a approuvé les activités de la Phase 3 dans l'ordre de priorité suivant :

Phase 3 (démarrée en juin 2022, sur une période de deux ans) :

- Module 1: Gestionnaire de ports ;
 - Module 2: Gestionnaire des prises nominales de tâche 1 ;
 - Module 3: Gestionnaire des tableaux d'application.
- [...]

L'équipe de développement de l'IOMS poursuit actuellement les travaux sur la Phase 3 (**addendum 1 de l'appendice 2 de l'ANNEXE 9**), comme convenu par le Groupe de travail, et indiqué dans son plan de travail révisé (**addendum 2 de l'appendice 2 de l'ANNEXE 9**).

Travaux intersessions de 2022

Le WG-ORT a convenu de poursuivre ses travaux pendant la période intersessions sur les tâches suivantes en 2022 :

1. Confirmer les rôles et les droits provisoires des utilisateurs (cela a été réalisé par l'adoption du rapport de la réunion intersessions ; cf. tableaux 4 et 5 du [COC-302/2022](#)).
2. Ajuster la révision des rôles/droits des utilisateurs en tant que de besoin (cette tâche a été identifiée en vue de répondre aux besoins individuels des États de pavillon pour certaines CPC, et a été exécutée par la coordination directe entre l'UE, le RU et le Secrétariat).
3. Participer à la formation ; se mettre en relation avec d'autres CPC afin d'encourager la participation ; et publier les comptes rendus sur le site web de l'ICCAT / IOMS (deux sessions de formation virtuelle ont été tenues en 2022 et le Secrétariat a publié les comptes rendus de chacune sur le site web de l'ICCAT).
4. Élaborer des directives visant à un « Plan stratégique pour l'élimination des redondances » (le Secrétariat travaille actuellement sur les directives visant à résoudre les redondances pour discussion du WG-ORT en 2023).

5. Continuer à se familiariser avec l'IOMS :
 1. Diffuser des Circulaires ICCAT en vue d'encourager les CPC à l'utiliser l'IOMS pour la soumission du Rapport annuel (se reporter aux Circulaires ICCAT #4266/2022 et #1040/2022).
 2. Soumettre le Rapport annuel de 2022 dans l'IOMS de manière anticipée, avant la date limite du 15 septembre.

Sessions de formation à l'IOMS

Afin d'aider les CPC dans l'utilisation de l'IOMS pour soumettre des parties des Rapports annuels de 2022, le WG-ORT a convenu à sa Réunion intersessions de 2022 d'organiser deux sessions d'un atelier de formation à l'IOMS en 2022. Ces deux sessions de formation, sous forme de séminaires interactifs, étaient destinées à tous les utilisateurs potentiels de l'IOMS de l'ICCAT (membres du WG-ORT, administrateurs et fonctionnaires des CPC, Présidents des organes subsidiaires de l'ICCAT et personnel du Secrétariat).

La première session a eu lieu le 28 avril 2022 et a été consacrée à la présentation des fonctionnalités actuelles de l'IOMS (gestion des utilisateurs, exigences de données, demandes de données, etc.) en plaçant l'accent sur le remplissage des Rapports annuels.

La deuxième session a eu lieu le 1^{er} septembre 2022 et était destinée à passer en revue la session précédente, à répondre aux questions des CPC qui avaient commencé à utiliser le système pour saisir les données de déclaration annuelle, et à résoudre les erreurs de déclaration constatées dans les Rapports annuels de 2022.

Plus de 70 personnes de 35 CPC ainsi que des mandataires de l'ICCAT ont participé à l'une des deux sessions de formation au moins.

Le Groupe de travail a convenu d'organiser des sessions de formation additionnelles en 2023 (le calendrier sera décidé à la réunion intersessions du WG-ORT de 2023).

Déclaration annuelle au titre de 2022

En 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a présenté le système IOMS comme une nouvelle fonctionnalité technique pour rationaliser la soumission de la Partie I/Annexe 1 et de la Partie II/Section 3. Par voie de Circulaires ICCAT n°4266/2022 et 1040/2022, les CPC ont de nouveau été encouragées à utiliser l'IOMS pour soumettre ces parties des Rapports annuels de 2022. Les *Directives révisées concernant la préparation et présentation des Rapports annuels de 2022* (Réf. ICCAT 12-13) indiquaient qu'à compter de 2022, les informations de la Partie I/Annexe 1 et de la Partie II/Section 3 des Rapports annuels « devront être directement saisies dans le Système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) ». Les Directives fournissaient de plus amples détails pour la soumission des informations en utilisant l'IOMS et pour la réception d'une assistance supplémentaire du Secrétariat.

Le **tableau 1** présente un résumé des indicateurs statistiques concernant l'utilisation de l'IOMS (en date du 07/11/2022) par les CPC de l'ICCAT pour compléter le Rapport annuel de 2022. Des indicateurs équivalents concernant le Rapport annuel de 2021 (année expérimentale de l'IOMS) ont également été ajoutés à des fins de comparaison. Dans l'ensemble, un total de 47 CPC (42 Parties contractantes ; 5 Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes) ont utilisé l'IOMS (82% des 57 CPC) et complété les deux sections (P1A1: Partie 1/Annexe 1 ; PA2S3: Partie 2 /Section 3) des Rapports annuels de 2022, 10 CPC (18%) ayant sollicité l'assistance du Secrétariat pour télécharger et soumettre une version finale dans l'IOMS. Quatre CPC (7%) ont toujours des parties incomplètes du Rapport annuel de 2022 et 6 CPC (11%) n'ont pas encore utilisé l'IOMS pour soumettre les deux sections du Rapport annuel de 2022. Dans l'ensemble, les indicateurs de l'utilisation de l'IOMS en 2022 ont présenté une nette amélioration par rapport à 2021. Le nombre de CPC n'ayant pas sollicité l'assistance du Secrétariat a particulièrement augmenté, passant de 4% (2 CPC) en 2021 à 65% (37 CPC) en 2022. Le nombre de CPC n'ayant pas utilisé l'IOMS s'est réduit de moitié de 2021 (13 CPC en ce qui concerne les données d'application, 12 CPC en ce qui concerne les données statistiques) à 2022 (6 CPC), la majorité de ces demandes étant liée à l'absence d'utilisateurs enregistrés dans l'IOMS.

Les détails de ces statistiques sont également disponibles pour les utilisateurs enregistrés dans l'IOMS (pour les deux rôles des CPC : administrateur et fonctionnaires) dans le portail en ligne de l'IOMS (<https://ioms.iccat.int>).

La Partie II, de la Section 5 du Rapport annuel de 2022 invitait les CPC à informer la Commission des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et dans le respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT. Aucune CPC n'a fait part de difficultés dans l'utilisation de l'IOMS dans cette section (se reporter au document [COC-311/2022](#) pour un complément d'informations).

2023 et au-delà

Le WG-ORT demande à se réunir sous forme virtuelle pendant la période intersessions de 2023 en vue de poursuivre ses travaux sur les Phases 3 et 4.

Le WG-ORT soutient la tenue, en 2023, de la/des session(s) de formation à l'IOMS additionnelle(s) préalablement convenue(s).

Afin de poursuivre les progrès du WG-ORT dans la réduction de la charge de travail liée aux exigences de déclaration de l'ICCAT pour le Secrétariat et les CPC et d'améliorer l'accès aux informations utiles ; conscient que l'IOMS a été mis en production en août 2021, et que de nombreuses CPC sont parvenues à soumettre diverses sections de leurs Rapports annuels de 2021 et 2022 en utilisant l'IOMS ; et soulignant que des formations ont été dispensées et que le Secrétariat a proposé de multiples possibilités supplémentaires pour faciliter l'utilisation de l'IOMS ; le Président du WG-ORT propose, conjointement avec le Président du Comité d'application le *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur l'application du système intégré de gestion en ligne* ([COC-319/2022](#)) afin de demander qu'à partir de 2023, les CPC soumettent la Partie I, Annexe 1 et la Partie II, Section 3 des Rapports annuels directement dans l'IOMS. Le projet de Recommandation propose également de demander à chaque CPC d'assurer l'enregistrement d'au moins un utilisateur ayant des droits d'administrateur dans l'IOMS. Finalement, le projet de Recommandation propose de demander d'utiliser l'IOMS en vue de soumettre des informations de déclaration additionnelles à l'avenir au fur et à mesure de la mise en production de nouveaux modules.

Tableau 1. Nombre de Rapports annuels (et ratios relatifs) dans l'IOMS pour 2021 et 2022, par section, état d'achèvement et mode de remplissage (avec/sans l'assistance du Secrétariat). Les valeurs en « rouge » indiquent le nombre de section en attente qui doivent être complétées par les diverses CPC dans un proche avenir.

Indicateur	Section	État d'achèvement	Type de Partie	Année du Rapport annuel / Assistance du Secrétariat [Oui/Non]								
				2021				2022				
				NON	OUI	n/a	Total	NON	OUI	n/a	Total	
Nombre de rapports annuels	Application (P2S3: Partie 2/Section 3)	complet	CP	2	33		35	32	10		42	
			NCC		4		4	5			5	
		incomplet	CP	2	3		5	1	3		4	
		en attente	CP			12				6	6	
			NCC			1					1	
		Total			4	40	13	57	38	13	6	57
	Statistiques (P1A1: Partie 1/Annexe 1)	complet	CP	2	35		37	32	10		42	
			NCC		4		4	5			5	
		incomplet	CP	1	3		4	1	3		4	
		en attente	CP			11				6	6	
		NCC			1					1		
	Total			3	42	12	57	38	13	6	57	
Ratio (%)	Application (P2S3: Partie 2/Section 3)	complet	CP	3,5%	57,9%		61%	56,1%	17,5%		74%	
			NCC	0,0%	7,0%		7%	8,8%	0,0%		9%	
		incomplet	CP	3,5%	5,3%		9%	1,8%	5,3%		7%	
		en attente	CP			21,1%	21%			10,5%	11%	
			NCC			1,8%	2%			0,0%	0%	
		Total			7%	70%	23%	100%	67%	23%	11%	100%
	Statistiques (P1A1: Partie 1/Annexe 1)	complet	CP	3,5%	61,4%		65%	56,1%	17,5%		74%	
			NCC	0,0%	7,0%		7%	8,8%	0,0%		9%	
		incomplet	CP	1,8%	5,3%		7%	1,8%	5,3%		7%	
		en attente	CP			19,3%	19%			10,5%	11%	
		NCC			1,8%	2%			0,0%	0%		
	Total			5%	74%	21%	100%	67%	23%	11%	100%	

Informations sur le développement de la Phase 3 de l'IOMS prévu sur la période de deux ans 2023-2024

<i>Projet</i>	<i>Résultat proposé</i>	<i>Calendrier indicatif</i>
<u>Module 1 - Gestionnaire de ports</u>	<u>Gérer les informations sur les ports conformément aux exigences de déclaration d'application de l'ICCAT M:BFT21 et M:SWO10.</u>	<u>6 mois</u>
Module 2 - Gestionnaire des captures nominales de tâche 1 (T1NC)	Gérer les soumissions des CPC des captures nominales de la tâche 1 (T1NC, estimations des captures totales annuelles en poids vif, rejets morts, remises à l'eau à l'état vivant et captures de BFT vivants transférés dans les fermes. Les informations seront fournies dans les formats standards).	<u>3 mois</u>
Module 3 - Gestionnaire des tableaux d'application	Gérer les informations sur les Tableaux de déclaration de l'application de l'ICCAT (M:GEN03), par rapport aux captures de l'année précédente avec les soldes et les quotas ajustés, le cas échéant, ainsi que le pourcentage de poissons sous-taille et les surconsommations/sous-consommations. Ces informations seront fournies dans les formats standards.	<u>3 mois</u>
[...]	[...]	[...]
[...]	[...]	[...]